



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

F

# CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO POUR L'EUROPE

## Trente-troisième session

Lodz (Pologne), 10-13 mai 2022

### Rapport sur les conclusions des débats de la septième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase

#### Résumé

Le présent document contient le rapport final<sup>1</sup> de la septième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase (la Commission), qui s'est tenue en présentiel à Istanbul (Turquie) du 11 au 13 octobre 2021, après un report d'un an dû aux restrictions liées à la covid-19.

- La Commission a été informée des principales décisions et recommandations émanant des dernières sessions d'organes directeurs de la FAO, à savoir la Conférence régionale pour l'Europe et le Comité des pêches, ainsi que de la Commission.
- Les dépenses de la Commission ont considérablement baissé en 2020 et 2021, en raison des restrictions liées à la covid-19 et, malgré quelques arriérés, l'excédent budgétaire est suffisant pour mener les activités indiquées dans le Plan de travail de la Commission pour 2021-2023.
- Les débats ont porté sur les approches stratégiques visant à accroître le nombre de membres de la Commission et à poursuivre le renforcement de la coopération avec les États qui ne sont pas membres de la Commission. La Commission est convenue d'aider les membres et les non-membres en leur apportant le soutien financier dont ils ont besoin pour pouvoir assister aux manifestations de la Commission et de ses organes subsidiaires.
- La Commission a invité tous les pays situés dans la région du Caucase et de l'Asie centrale (au sens large) qui ne sont pas encore membres de la Commission à le devenir ou à collaborer formellement avec elle en tant qu'observateurs.
- Les participants à la session ont noté que i) des progrès limités avaient été accomplis dans la mise en œuvre du deuxième Programme de travail régional quinquennal de la Commission qui couvre la période 2016-2020; ii) le Programme de travail régional n'avait pas produit les effets

<sup>1</sup> On trouvera le rapport complet, y compris les annexes, sur le site web de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase ou en cliquant sur le lien suivant: <https://doi.org/10.4060/cb8226b>.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

escomptés depuis sa création en 2010. La Commission a décidé de mettre fin au Programme de travail régional quinquennal, comme suggéré par le Comité consultatif technique.

- La Commission a examiné les principales conclusions et recommandations émanant de la cinquième réunion du Comité consultatif technique.

La Commission s'est félicitée de l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA 2022) et a noté que la FAO était l'organisme chef de file chargé de célébrer l'année en collaboration avec d'autres organisations et organismes compétents du système des Nations Unies.

### **Suite que la Conférence régionale est invitée à donner**

Les participants à la Conférence régionale pour l'Europe sont invités à examiner le rapport de la Commission et à:

- encourager les membres de la Conférence régionale pour l'Europe<sup>2</sup> de l'Asie centrale et du Caucase à annoncer leur intention de devenir membres de la Commission;
- promouvoir la célébration de l'AIPAA 2022 et proposer des politiques et des stratégies régionales et nationales axées sur la pêche et l'aquaculture artisanales, afin d'optimiser le rôle de ces dernières.

*Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:*

Secrétariat de la Conférence régionale pour l'Europe

[ERC-ECA-Secretariat@fao.org](mailto:ERC-ECA-Secretariat@fao.org)

---

<sup>2</sup> Les membres de la Commission sont l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et la Turquie. Pour plus d'informations, consultez la page suivante: <https://www.fao.org/unfao/govbodies/gsb-subject-matter/statutory-bodies-details/fr/c/663>. Les Membres de la FAO d'Asie centrale et du Caucase qui peuvent prétendre à rejoindre la Commission sont, entre autres, l'Afghanistan, la Fédération de Russie, la Géorgie, l'Ouzbékistan, le Pakistan et le Turkménistan.



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation et l'agriculture

SEC/R1360(Bi)

FAO  
Rapport sur les  
pêches et l'aquaculture

## **COMMISSION DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE POUR L'ASIE CENTRALE ET LE CAUCASE**

**Rapport de la**

---

**SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES PÊCHES ET  
DE L'AQUACULTURE POUR L'ASIE CENTRALE ET LE CAUCASE**

**Istanbul (Turquie), 11-13 octobre 2021**

COMMISSION DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE POUR L'ASIE CENTRALE  
ET LE CAUCASE

Rapport de la  
SEPTIÈME SESSION DE LA COMMISSION DES PÊCHES ET DE L'AQUACULTURE  
POUR L'ASIE CENTRALE ET LE CAUCASE

Istanbul (Turquie), 11-13 octobre 2021

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE  
ANKARA, 2022

Citer comme suit:

FAO. 2022 r. *Rapport de la septième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase, Istanbul (Turquie), 11-13 octobre 2021*. Rapport de la FAO sur les pêches et l'aquaculture n° 1360. Ankara 105 p.  
<https://doi.org/10.4060/cb8226b>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-135595-4

© FAO, 2022



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage à l'Identique 3.0 OIG (CC BY-NC-SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit dûment mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

**Matériel attribué à des tiers.** Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

**Ventes, droits et licences.** Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO ([www.fao.org/publications/fr](http://www.fao.org/publications/fr)) et peuvent être achetés par courriel adressé à [publications-sales@fao.org](mailto:publications-sales@fao.org). Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: [www.fao.org/contact-us/licence-request](http://www.fao.org/contact-us/licence-request). Les demandes relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: [copyright@fao.org](mailto:copyright@fao.org).

### **ÉLABORATION DU PRÉSENT DOCUMENT**

Le présent document constitue la version finale du rapport, tel qu'approuvé par la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase à sa septième session, qui s'est tenue à Istanbul (Turquie) du 11 au 13 octobre 2021. Le présent rapport a été préparé par le secrétariat de la Commission. Les informations figurant dans les annexes sont reproduites telles qu'elles ont été reçues.

## RÉSUMÉ

La Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase (la Commission) a tenu sa septième session à Istanbul (Turquie) en présentiel, du 11 au 13 octobre 2021, après un report d'un an dû aux restrictions liées à la covid-19. Quatre États membres ont assisté à la session de la Commission: l'Azerbaïdjan, le Kirghizistan, le Tadjikistan et la Turquie. Sept États invités étaient présents, à savoir: la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kazakhstan, la Mongolie, l'Ouzbékistan, la République de Moldova et l'Ukraine. L'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe orientale et centrale et la Commission pour la protection de la mer Noire contre la pollution ont participé à la session en tant qu'organisations internationales ayant le statut d'observateur. La Commission a été informée des principales décisions et recommandations émanant des dernières sessions d'organes directeurs de la FAO, à savoir la Conférence régionale pour l'Europe et le Comité des pêches, ainsi que de la Commission. La Commission a noté que la situation financière était solide, malgré des arriérés. Les débats ont porté sur les approches stratégiques visant à accroître le nombre de membres de la Commission et à poursuivre le renforcement de la coopération avec les États qui ne sont pas membres de la Commission. La Commission a noté que des progrès limités avaient été accomplis dans la mise en œuvre du deuxième Programme de travail régional quinquennal (2016-2020). La Commission a également examiné le troisième Programme de travail régional quinquennal (2021-2025). La Commission a décidé de mettre fin au Programme de travail régional quinquennal, comme suggéré par le Comité consultatif technique. La Commission a examiné les principales conclusions et recommandations émanant de la cinquième réunion du Comité consultatif technique. La Commission a adopté son programme de travail pour la période intersessions 2021-2023. Les participants à la session ont longuement débattu des mécanismes financiers qui faciliteraient l'accroissement du nombre de membres de la Commission.

## I. Table des matières

ÉLABORATION DU PRÉSENT DOCUMENT .....	iii
RÉSUMÉ.....	iv
Ouverture de la session.....	1
Adoption de l'ordre du jour .....	1
Élection du Président et des vice-présidents.....	1
Principales décisions et recommandations émanant de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et des organes des pêches de la FAO .....	1
Rapport du secrétariat sur les questions administratives, opérationnelles et financières .....	2
État d'avancement et orientation future du deuxième Programme de travail régional quinquennal (2016-2020) .....	2
Rapport sur les recommandations et les activités du Comité consultatif technique .....	3
Budget de la Commission et contributions des membres pour 2021 et 2022.....	3
L'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales 2022.....	3
Programme de travail pour la période intersessions 2021-2023.....	4
Activités régionales en cours ou prévues (projets de recherche, politiques, plans et programmes sectoriels, conférences, ateliers et autres manifestations) présentant un intérêt pour la Commission (rapport oral des pays participants) .....	5
Questions diverses .....	5
Date et lieu de la prochaine session.....	5
Adoption du rapport .....	5

### **Ouverture de la session**

1. La Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase (la Commission) a tenu sa septième session à Istanbul (Turquie) en présentiel, du 11 au 13 octobre 2021, après un report d'un an dû aux restrictions liées à la covid-19. Quatre membres ont assisté à la session de la Commission: l'Azerbaïdjan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, et la Turquie. Sept États invités étaient présents, à savoir: la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kazakhstan, la Mongolie, l'Ouzbékistan, la République de Moldova et l'Ukraine. L'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe orientale et centrale et la Commission pour la protection de la mer Noire contre la pollution ont participé à la session en tant qu'organisations internationales ayant le statut d'observateur. La liste des participants figure à l'*annexe II*.

2. La session a été officiellement ouverte par M. Mehman Akhundov, Directeur du Centre de recherche sur les ressources biologiques au sein du Service de la protection de la biodiversité du Ministère de l'écologie et des ressources naturelles de la République d'Azerbaïdjan, le membre qui préside la Commission. Des allocutions d'ouverture ont également été prononcées par M. Viorel Gutu, Coordonnateur sous-régional pour l'Asie centrale et Représentant de la FAO en Turquie et en Ouzbékistan, et M. Mustafa Altug Atalay, Directeur général des pêches et de l'aquaculture au Ministère de l'agriculture et des forêts de la République turque. On trouvera les textes intégraux des allocutions de MM. Akhundov, Gutu, et Atalay aux *annexes III, IV et V*, respectivement.

3. M. Haydar Fersoy, Secrétaire de la Commission, a lui aussi souhaité la bienvenue aux participants et a dit se réjouir de servir la Commission en tant que nouveau Secrétaire.

### **Adoption de l'ordre du jour**

4. La Commission a adopté l'ordre du jour tel qu'il figure à l'*annexe I* au présent rapport, sans modifications.

### **Élection du Président et des vice-présidents**

5. M. Edil Niiazov (Kirghizistan), Directeur du Département des pêches au Ministère de l'agriculture, des ressources en eau et du développement régional de la République kirghize, et M. Atalay (Turquie) ont respectivement été élus Président et premier Vice-Président, pour deux mandats consécutifs. Personne n'a été nommé ni élu aux fonctions de deuxième vice-président.

6. M. Niiazov, le nouveau Président, a remercié le Président et les vice-présidents sortants d'avoir guidé les travaux de la Commission pendant leur mandat. Il a également salué les travaux menés par le secrétariat de la Commission pendant la période intersessions précédant la septième session de la Commission.

### **Principales décisions et recommandations émanant de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe et des organes des pêches de la FAO**

7. On a présenté à la Commission les grandes lignes du document de réunion (CACFish/VII/2021/2) sur les principales recommandations émanant des dernières sessions d'organes directeurs de la FAO, à savoir la Conférence régionale pour l'Europe et le Comité des pêches, et de la Commission.

8. Lors de cette intervention, M. Hiromoto Watanabe, Fonctionnaire principal des pêches et Secrétaire du Comité des pêches au Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, a présenté les principales décisions et recommandations émanant de la trente-quatrième session du Comité des pêches, qui s'est tenue en ligne, du 1<sup>er</sup> au 5 février 2021. En outre, le Secrétaire a présenté les principaux points de l'ordre du jour, décisions et recommandations émanant de la trente-deuxième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Europe, qui s'est tenue en ligne, du 2 au 4 novembre 2020, et de la sixième session de la Commission, qui s'est tenue du 15 au 18 octobre 2018.

9. La Commission a rappelé qu'il était important et pertinent que les pays d'Asie centrale et du Caucase assistent régulièrement aux manifestations de la Conférence régionale pour l'Europe et du Comité des pêches, ainsi qu'aux réunions des sous-comités de ce dernier. À ce propos, l'attention a été appelée sur la douzième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches, qui se tiendra

en Turquie, en 2023.

### **Rapport du secrétariat sur les questions administratives, opérationnelles et financières**

10. Le Secrétaire a présenté le document portant la cote CACFish/VII/2021/3, qui résume les questions administratives, opérationnelles et financières, et un rapport sur les activités menées par la Commission pendant la période intersessions 2018-2021. La Commission a été informée de la nomination de son nouveau Secrétaire, M. Haydar Ferso, qui a rejoint le Bureau régional de la FAO pour l'Europe en tant que Fonctionnaire principal chargé des pêches et de l'aquaculture en novembre 2019.

11. Des informations sur les activités menées pendant la période intersessions ont été communiquées. La Commission a noté que, globalement, ses dépenses avaient considérablement baissé en 2020 et en 2021, en raison des restrictions liées à la covid-19, et que, malgré quelques arriérés, l'excédent budgétaire était suffisamment important pour lui permettre de mener un nombre considérable d'activités lors de la prochaine période intersessions.

12. Le Secrétaire a souligné que la Commission avait suivi un grand nombre de recommandations scientifiques depuis sa première session (2011). Il a toutefois appelé l'attention sur le fait que les recommandations relevant de l'article V (recommandations sur l'élaboration et la gestion des mesures) de l'Accord portant création de la Commission n'avaient pas été adoptées par la Commission et n'avaient donc pas d'effet contraignant.

13. Les débats ont porté sur les approches stratégiques visant à accroître le nombre de membres de la Commission et à poursuivre le renforcement de la coopération avec les pays qui ne sont pas membres de la Commission. Le Secrétaire a souligné que, conformément à l'Accord portant création de la Commission, les pays qui ne sont pas membres de la Commission pouvaient, en formulant une demande auprès de la Commission, se voir accorder le statut d'observateur au sein de la Commission. La Commission a invité les pays qui participent à la Commission et n'en sont pas membres à envisager de le devenir ou alors de demander le statut d'observateur au sein de la Commission, afin de collaborer officiellement. La Commission a chargé le secrétariat de contribuer activement à l'accroissement du nombre de membres en suivant de près le processus auprès des autorités respectives des membres potentiels.

14. Il a été suggéré que la Commission renforce ses capacités opérationnelles, administratives et techniques tout en consentant un effort particulier pour avoir ses propres projets et programmes.

### **État d'avancement et orientation future du deuxième Programme de travail régional quinquennal (2016-2020)**

15. Le Secrétaire a présenté aux participants à la session des informations actualisées sur la mise en œuvre du deuxième Programme de travail régional quinquennal, qui couvre la période 2016-2020, sur la base du document portant la cote CACFish/VII/2021/4. Les participants à la session ont noté que i) des progrès limités avaient été accomplis dans la mise en œuvre des activités du deuxième Programme de travail régional quinquennal, ii) le Programme de travail régional n'avait pas produit les effets escomptés depuis sa création en 2010. Les principaux facteurs recensés qui entraînent une mise en œuvre limitée des activités et contribuent et à la faiblesse de l'impact collectif du Programme de travail sont les suivants: i) le Programme de travail est trop fortement tributaire de ressources financières externes; ii) il dépend de contributions externes issues de programmes ou projets régionaux de la FAO; iii) les fonds du budget autonome de la Commission qui lui sont alloués sont insuffisants.

16. Le secrétariat a présenté une proposition de troisième Programme de travail régional quinquennal (2021-2025) de la Commission, qui a été formulée par le secrétariat en prenant en compte les observations et les recommandations du Comité consultatif technique portant sur le deuxième Programme de travail.

17. Le Président a lancé un débat sur l'avenir du Programme de travail et a suggéré au Comité d'envisager deux possibilités: i) mettre fin au programme, comme suggéré par le Comité consultatif technique à sa cinquième réunion (2020) ou ii) poursuivre le programme pendant cinq années

supplémentaires (c'est-à-dire adopter le troisième Programme de travail régional quinquennal de la Commission). À la suite de ce débat, la Commission est convenue de mettre fin au Programme de travail, car: i) l'inefficacité du programme ne donne pas une vision positive de la Commission; ii) le programme continue de rencontrer des difficultés pour trouver des financements auprès de donateurs en raison de la crise liée à la covid-19. Compte tenu de la suppression du Programme de travail, le programme de travail intersessions continuera de servir de mécanisme pour les activités opérationnelles en cours.

### **Rapport sur les recommandations et les activités du Comité consultatif technique**

18. Le Vice-Président du Comité consultatif technique, M. Mahir Kanyilmaz, a présenté les conclusions et les principales recommandations émanant de la cinquième réunion du Comité consultatif technique, qui s'est tenue en ligne les 23 et 24 novembre 2020, en raison de la pandémie de covid-19. Il a déclaré que, contrairement à ce qui était attendu, il n'y avait quasiment pas eu de débats techniques lors de la réunion.

19. Il a été demandé au secrétariat de mettre à jour la liste des points focaux nationaux de la Commission et de son organe subsidiaire, à savoir le Comité consultatif technique, au moyen d'une correspondance officielle.

### **Budget de la Commission et contributions des membres pour 2021 et 2022**

20. Le secrétaire de la Commission a présenté la proposition de budget de la Commission pour 2021 et 2022. Les participants à la session ont longuement débattu des mécanismes financiers qui faciliteraient l'accroissement du nombre de membres de la Commission. Le manque de clarté concernant les avantages d'être membre de la Commission est l'un des facteurs qui dissuadent certains pays de rejoindre la Commission.

21. Il a été suggéré de réviser le système actuel de calcul des contributions au budget annuel. Les participants à la session ont exprimé des idées divergentes quant aux différents systèmes proposés. La proposition la plus largement acceptée était une exemption de contributions pendant deux ans.

22. La Commission a demandé au secrétariat d'étudier, en consultant les unités respectives de la FAO, la possibilité d'annuler ces arriérés de contributions et de mettre en place des exemptions de paiement de contributions, puis d'informer les membres du résultat.

23. La Commission a indiqué que, concernant le budget, 19 751 USD d'intérêts accumulés avaient été gagnés depuis la première période comptable de la Commission (2012). La Commission a approuvé le versement des intérêts gagnés à son budget autonome.

24. La Commission a noté que la situation financière était solide, malgré des arriérés. La Commission a approuvé le même montant pour les contributions annuelles des membres en 2021 et en 2022, dont on trouvera la ventilation détaillée à l'*annexe VI*. Les propositions de dépenses pour 2021 et 2022 ont été approuvées telles qu'elles figurent dans le tableau III de l'annexe au document de session portant la cote CACFish/VII/2021/6.

25. Une délégation a informé la Commission que le gouvernement qu'elle représentait pourrait lancer des procédures internes au sujet du paiement de ses arriérés, si les barrières juridiques étaient levées.

26. La Commission est convenue d'aider les membres et les pays qui ne sont pas membres en leur apportant le soutien financier dont ils ont besoin pour pouvoir assister aux manifestations de la Commission et de ses organes subsidiaires. À cet égard, la Commission a décidé d'accorder un soutien financier à deux délégués par membre et à un représentant par État non-membre.

### **L'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales 2022**

27. Ce point de l'ordre du jour a été présenté par M<sup>me</sup> Alessia Di Grigoli, consultante à la FAO, sur la base du document portant la cote CACFish/VII/2021/7. La Commission a noté que, en 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies avait proclamé 2022 Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales (AIPAA 2022). La FAO est l'organisme chef de file de cette manifestation et, à cet égard, collaborera avec les autres organisations et organes compétents du système des Nations Unies.

28. La définition, la valeur et les contributions potentielles de la pêche artisanale, en particulier pour la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance des communautés rurales, ont fait l'objet de quelques débats, mais les délégations n'ont formulé aucune observation sur ce point. La Commission a noté que, dans les régions de l'Asie centrale et du Caucase, il y avait eu une certaine évolution en ce qui concerne la pêche et l'aquaculture artisanales. Un exemple de la manière dont fonctionne la pêche artisanale a été donné par l'Ouzbékistan.

29. La délégation du Tadjikistan a informé la Commission que le pays qu'elle représentait avait un énorme potentiel en matière de développement de la pêche et de l'aquaculture artisanales et a demandé à la FAO de lui prêter une assistance technique, afin de continuer à améliorer le secteur, tout en servant les objectifs de l'AIPAA 2022.

### Programme de travail pour la période intersessions 2021-2023

30. La Commission a approuvé le programme de travail suivant pour la période intersessions 2021-2023:

Activité	Date	Budget estimé (USD)	Lieu
Atelier régional sur l'évaluation des ressources halieutiques continentales dans certaines grandes étendues d'eau	2022	40 000	Tadjikistan
Activités nationales liées à l'AIPAA 2022 au Tadjikistan	2022	30 000	Tadjikistan
Atelier régional sur la planification et la gestion des ressources halieutiques et aquacoles axées sur l'écosystème faisant une large place au changement climatique	Octobre 2022	40 000	À déterminer
Recensement des ressources ichtyogénétiques de l'Asie centrale et du Caucase (analyse, terrain et étude en laboratoire)	2022-2023	50 000	Sans objet
Approche bioéconomique et approche de la gestion du développement de la pêche fondée sur l'élevage, une étude de modélisation au lac Issyk-Koul (Kirghizistan)	2022-2023	40 000	Kirghizistan
Synthèse régionale sur les questions de genre dans le domaine de la pêche (analyse et étude sur le terrain)	2022-2023	35 000	À déterminer
Formation <i>ad hoc</i> sur la propagation artificielle de l'esturgeon	2022-2023	30 000	Turquie
Sixième réunion du Comité consultatif technique	Mai 2023	35 000	À déterminer
Huitième session de la Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase	Septembre ou octobre 2023	40 000	Tadjikistan
		<b>TOTAL: 340 000</b>	

31. La participation d'États qui ne sont pas membres de la Commission aux activités du programme de travail a été jugée essentielle par les membres en termes de collaboration régionale et de visibilité de la Commission.

Il a été demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de mettre au point un mécanisme de collaboration entre la Commission et le projet du Programme de partenariat FAO/Turquie sur l'alimentation et l'agriculture (FTPP II) intitulé «Renforcement des capacités pour la gestion durable des pêches et de l'aquaculture en Asie centrale, en Azerbaïdjan et en Turquie» (FISHCap).

**Activités régionales en cours ou prévues (projets de recherche, politiques, plans et programmes sectoriels, conférences, ateliers et autres manifestations) présentant un intérêt pour la Commission (rapport oral des pays participants)**

32. La plupart des représentants des pays participants ont présenté la situation du secteur de la pêche et de l'aquaculture au niveau national, en mettant l'accent sur les priorités, la vision sectorielle et la planification stratégique; les cadres institutionnels, financiers et juridiques; les investissements, l'environnement économique, les partenariats et les manifestations nationales qui présentent un intérêt pour la Commission. Toutes les présentations figurent à l'*annexe VII*.

33. Le représentant de la Commission pour la protection de la mer Noire contre la pollution a présenté des informations sur les initiatives que mène l'organisation dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture.

**Questions diverses**

34. Les représentants des États invités ont réaffirmé l'intérêt des États qu'ils représentent à devenir membres de la Commission. La Commission a noté que des initiatives internes d'adhésion étaient en cours dans quelques États. Il a été demandé au secrétariat d'apporter son assistance dans le cadre de ce processus.

**Date et lieu de la prochaine session**

35. Le Tadjikistan a proposé d'accueillir la huitième session de la Commission en septembre ou octobre 2023.

**Adoption du rapport**

36. Le rapport a été adopté le mercredi 13 octobre 2021.

La Commission des pêches et de l'aquaculture pour l'Asie centrale et le Caucase (la Commission) a tenu sa septième session à Istanbul (Turquie) en présentiel, du 11 au 13 octobre 2021, après un report d'un an dû aux restrictions liées à la covid-19. Quatre États membres ont assisté à la session de la Commission: l'Azerbaïdjan, le Kirghizistan, le Tadjikistan, et la Turquie. Sept États invités étaient présents, à savoir: la Fédération de Russie, la Géorgie, le Kazakhstan, la Mongolie, l'Ouzbékistan, la République de Moldova et l'Ukraine. L'Organisation internationale pour le développement des pêches en Europe orientale et centrale et la Commission pour la protection de la mer Noire contre la pollution ont participé à la session en tant qu'organisations internationales ayant le statut d'observateur. La Commission a été informée des principales décisions et recommandations émanant des dernières sessions d'organes directeurs de la FAO, à savoir la Conférence régionale pour l'Europe et le Comité des pêches, ainsi que de la Commission. La Commission a noté que la situation financière était solide, malgré des arriérés. Les débats ont porté sur les approches stratégiques visant à accroître le nombre de membres de la Commission et à poursuivre le renforcement de la coopération avec les États qui ne sont pas membres de la Commission. La Commission a noté que des progrès limités avaient été accomplis dans la mise en œuvre du deuxième Programme de travail régional quinquennal (2016-2020). La Commission a également examiné le troisième Programme de travail régional quinquennal (2021-2025). La Commission a décidé de mettre fin au Programme de travail régional quinquennal, comme suggéré par le Comité consultatif technique. La Commission a examiné les principales conclusions et recommandations émanant de la cinquième réunion du Comité consultatif technique. La Commission a adopté son programme de travail pour la période intersessions 2021-2023. Les participants à la session ont longuement débattu des mécanismes financiers qui faciliteraient l'accroissement du nombre de membres de la Commission.

ISBN 978-92-5-135595-4 ISSN 2070-6987



9 789251 355954  
CB8226B/1/01.22